



## Analyses de RECHERCHE des SALMONELLES dans les troupeaux de volailles sur prélèvements d'environnement

INFOVET 5406v9 janv2018 –DRC01012 - p.1/1

### PRESTATIONS et TARIFS 2018

| <b>Recherche de Salmonella spp en élevage :</b>  | en € HT               |
|--|-----------------------|
| <b>Fourniture de matériel à prélèvement pour recherche de salmonelles en élevage :</b>               | <b>Prix coûtant :</b> |
| Pédichiffonnettes (chaussettes), 2 paires avec fourniture surbottes + gants :                        | 3,04 + 1,25           |
| Chiffonnette seule, avec fourniture de gants :   | 1,70 + 0,34           |
| <i>(Rm : chiffonnette imprégnée de neutralisant utilisable en contrôle Nettoyage / Désinfection)</i> |                       |
| Pots à prélèvements stériles pour fientes ou poussières  | gratuit               |
| <b>Recherche de Salmonella spp. dans l'environnement des productions animales :</b>                  |                       |
| Méthode NF U 47-100 : ensemencement avec enrichissement et isolement                                 | <b>24,80</b>          |
| Identification et sérotypage de Salmonella spp. selon NF U 47-100 :                                  |                       |
| en cas de présence de Salmonella, coût supplémentaire facturé  | 29,50                 |
| <b>Frais de dossier</b> , par prise en charge (et non par prélèvement)                               | 3,00                  |

### Conditions générales de réalisation des prestations :

(selon Arrêtés ministériels et notes de service DGAL en vigueur relatives aux programmes de lutte contre les salmonelles aviaires et selon les conditions d'agrément des laboratoires)

*Le **LVAD 54** est accrédité **COFRAC** pour le programme 116 bactériologie animale pour les méthodes NF U 47-100, NF U 47-100 adaptée et NF U 47-101 (Accréditation N° 1-1122 ; portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr))*

*Le **LVAD 54** est agréé par le ministère de l'Agriculture (DGAL) pour la réalisation des analyses de dépistage bactériologique des salmonelles dans les prélèvements d'environnement d'élevage et de couvoir.*

- **Matériel à prélèvement** : fourni sur demande ; voir Modalités de réalisation des prélèvements : extrait de la NS de la DGAL/N2010-8040  
A envoyer au laboratoire dans les 24 heures suivant le prélèvement
- **Réception** des échantillons au LVAD : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30
- **Formulaire** à joindre aux échantillons :
  - DAP fourni par la DD(CS)PP du département pour les contrôles officiels
  - ou formulaire LVAD 54 de *Demande de recherche de Salmonelles dans les troupeaux de volailles* : 1 fiche par lieu de prélèvement (par bâtiment)
- **Analyses** réalisées : recherches de salmonelles réglementaires selon le contexte et le type d'atelier
- **Délai réglementaire** de traitement des échantillons : dans les 96 heures suivant le prélèvement
- **Délai de réponse** : à compter de la réception (J0) des échantillons : J + 3 si résultat négatif
- **Transmission des résultats** : envoi d'un exemplaire du Rapport d'essais :
  - A l'éleveur du site de prélèvement
  - Au vétérinaire sanitaire (pour les ateliers de poudeuses)
  - A la DD(CS)PP du site de prélèvement : obligation réglementaire pour tous les laboratoires agréés, envoi dans la Base de données nationale SIGAL, et ce, quelque soit le contexte de la demande sauf dans le cas des autocontrôles volontaires

### Contacts pour tous renseignements complémentaires :

Secteur Biologie Vétérinaire ou Dr Vre Sabine PELZER (directeur et responsable Santé animale)